



LE PARC DES SPORTS D'AVIGNON : DU NON-LIEU AU POLE URBAIN

L'Athlétique Club Arles Avignon (ACAA), club professionnel né en 2009 et présenté alors comme le nouveau représentant des deux villes d'Arles et d'Avignon, a effectué un bref passage dans le championnat de football de Ligue 1 en 2010-2011. Cette ascension a été sans lendemain et les espoirs placés dans le club ont été très vite déçus : il est descendu sans gloire dès la fin de la saison et se classe aujourd'hui en deuxième partie de tableau dans le championnat de Ligue 2. A partir du moment où il a été constitué, l'ACAA est devenu le principal occupant du Parc des Sports, stade qui est la propriété de la municipalité d'Avignon. Durant les dernières années, la Ville y a mené plusieurs campagnes de travaux de grande ampleur, afin de satisfaire aux normes édictées par la Fédération Française de Football et la Ligue de Football Professionnel. Mais l'insuccès de l'ACAA remet aujourd'hui en question la pertinence de tels investissements et interroge le rôle futur du Parc des Sports, sur le plan sportif comme sur le plan urbain.

LE CLUB D'ARLES ET LE STADE D'AVIGNON, LES DIFFICULTES D'UNE RENCONTRE

Lorsque l'on discute aujourd'hui de l'ACAA, le club reste identifié dans les esprits à son berceau arlésien et l'est en revanche très peu à la ville d'Avignon. Ce déséquilibre atteste que la fusion des identités de deux villes en un club n'est pas parvenue à trouver de réelle légitimité.

L'ACAA a en effet sa source dans l'Athlétique Club d'Arles (ACA), club de football né au début du XX^e siècle, qui a fait plusieurs parcours honorables en Coupe de France et s'est historiquement enraciné au stade Fernand Fournier à Arles. Du côté d'Avignon, le principal club de football a été longtemps représenté par l'Association Sportive d'Avignon qui, à plusieurs reprises, adopte le statut professionnel (à la fin des années 1940, au cours des années 1970), sans parvenir à l'établir dans la durée. Le club, qui prend à ce moment le nom d'Olympique Avignonnais, fait même une incursion en division 1 en 1975-1976. Toutefois cette incursion est, elle aussi, très brève ; il faut par ailleurs noter que le football est loin d'être prépondérant en tant que vecteur d'identification sportive à Avignon, le rugby ou encore le volley lui disputant largement la place.

La naissance de l'ACAA résulte dans ces conditions d'une conjoncture sportive spécifique. A la fin de la saison 2008-2009, l'ACA est monté en Ligue 2, montée qui impliquait de disposer d'une enceinte sportive répondant aux normes de plus en plus strictes (en matières de sécurité et d'accessibilité en particulier) édictées par les instances nationales du football. Disposer d'une telle enceinte était une condition *sine qua non* pour que la montée devienne effective. C'est à ce moment-là que la Ville d'Avignon est intervenue, en proposant d'accueillir l'ACA au Parc des Sports, accueil en échange duquel le club deviendrait le porteur de l'identité d'Avignon autant que celle d'Arles. C'est ce qui a été fait. Une nouvelle structure a été créée, l'ACAA, qui a pris le statut de SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle), a intégré dans son titre et son blason la part d'Avignon et est venu jouer au Parc des Sports (son siège a été également transféré à Avignon mais le centre d'entraînement est demeuré à Arles). On n'est pas très loin ici d'une

opération de « *naming* »¹ : le club a pris le nom de la Ville, en échange de la location du Parc des Sports. La participation de la municipalité n'est pas allée plus loin, dans un contexte où le soutien des collectivités territoriales aux clubs professionnels est de plus en plus encadré², mais le statut et la configuration du Parc des Sports en ont été profondément changés.

Le stade a été construit en 1975, au sud-est d'Avignon, non loin du M.I.N. Il fait partie des réalisations d'Henri Duffaut, maire socialiste d'Avignon de 1958 à 1983, dont l'action municipale s'est traduite par une nouvelle structuration du territoire avec des réalisations telles que le marché-Gare (le MIN actuel justement), le pont de l'Europe, le palais de la foire, mais aussi la rocade urbaine. Le stade fait partie du complexe sportif comprenant la piscine olympique, qui fut en son temps reconnue comme une belle réalisation de l'architecte avignonnais Albert Conl (1913-1978), des terrains de tennis, rugby, athlétisme. Il s'insère dans le quartier compris entre la rocade et Saint Chamand et qui est composé de bâtiments à usage public ou commercial (Cap Sud) et d'habitations. Le stade est de ce fait placé non seulement sur l'axe le plus passant de l'agglomération (la route de Marseille), mais également à proximité d'autres infrastructures de loisirs (multiplex, bowling) et surtout de zones très densément peuplées, qu'il s'agisse de Saint-Chamand ou encore de la Barbière.

Malgré tous ces atouts en matière de localisation, le stade d'Avignon est une infrastructure qui, depuis près de 40 ans, a vieilli et qui est restée longtemps caractérisée par une capacité d'accueil très modeste. En 2009 avant les travaux, elle ne disposait que d'un peu plus de 7500 places assises (7730 exactement) ; cela était manifestement insuffisant pour accueillir des matchs de football de haut niveau et un nombre important de supporters. L'ensemble a donc fait l'objet d'une première série de travaux, à l'occasion de l'accession de l'ACAA en Ligue 2, en 2009³, pour un montant d'1,3 millions d'€ HT. Ces travaux ont concerné notamment la mise à niveau de l'éclairage et l'installation d'un PC de vidéosurveillance. En 2010, avec l'arrivée en ligue 1, des travaux de plus grande ampleur ont été lancés⁴. Ils ont visé en priorité à accroître le nombre de places assises : en plus des deux anciennes tribunes Jean Rey et Baranka, deux nouvelles tribunes Nord et Sud ont été bâties, portant la capacité du stade à 17500 place (17518 exactement). L'autre gros morceau a été l'aménagement des abords du stade, avec la création d'un parking, d'un rond-point et la réfection des voiries périphériques, le tout pour un montant global de 4 millions d'€ HT.

Au total, le coût des travaux s'est élevé à plus de 5 millions d'€, et ces travaux ont créé des installations (gradins, parking) pérennes. Or, et du moins à court terme, le projet de l'ACAA n'a pas « pris ». Le club continue à n'avoir qu'une importance très secondaire dans le paysage footballistique national. Surtout, il reste identifié à Arles et semble ne guère jouer de rôle dans la construction d'une identité avignonnaise. A l'intérieur, il est concurrencé dans ce rôle par d'autres sports, le rugby notamment, et à l'extérieur par d'autres clubs suscitant davantage la passion collective, l'Olympique de Marseille en particulier. Etant donnée la situation actuelle du football français et européen, il semble infiniment peu probable qu'un club « moyen » tel que l'ACAA puisse se maintenir durablement au plus haut niveau. Le championnat actuel privilégie les clubs les plus anciennement professionnalisés et surtout ceux qui sont dotés des moyens les plus importants ; les nouveaux entrants qui ne possèdent ni l'une, ni l'autre de ces deux caractéristiques ont, sauf circonstances exceptionnelles ou appui sur le long terme d'un mécène, peu de chances de s'établir longtemps en Ligue 1.

¹ Le « *naming* » consiste à faire appel à un partenaire extérieur qui, en échange d'un apport financier important, voit son nom directement associé au stade (Allianz Arena pour le Bayern de Munich, stade du Mans).

² Rapport de la Cour des Comptes sur les rapports entre clubs sportifs et collectivités territoriales, 2008.

³ Voir le résumé de ces travaux dans le compte rendu de la séance du 25 juin 2010 du conseil municipal d'Avignon.

⁴ *Ibid.*

- ⇒ Etait-il opportun, dans ces conditions, de s'engager dans un projet tel que l'ACAA ? La question pourrait être posée, mais elle concerne désormais le passé, le présent étant entre les mains du club lui-même. Pour l'avenir, l'enjeu le plus pressant touche aux destinées du Parc des Sports. Le risque est que celui-ci fasse figure de « non-lieu » à Avignon : une infrastructure de qualité moyenne, dont le lien avec le club résident est trop neuf pour n'être pas fragile, et qui est inapte en l'état à polariser et à dynamiser la zone qui l'entoure. Cette évolution n'est pourtant pas inéluctable et il est possible d'envisager un autre avenir pour le Parc des Sports.

ENTRE PUBLIC ET PRIVE : QUELLE PROPRIETE POUR LE STADE ?

La Ville d'Avignon loue à l'ACAA le Parc des Sports sur la base d'une convention dont les termes ont été légèrement modifiés quand le club est de nouveau descendu en Ligue 2⁵. Elle ne détone pas en cela de ce qui est observable à l'échelle nationale. Très rares sont, en l'état actuel des choses, les clubs de football propriétaires de leur infrastructure (la principale exception étant l'AJ Auxerre). La location d'un stade défini comme une propriété publique est la règle générale et apparaît comme la principale forme de soutien des collectivités locales aux clubs professionnels.

Pourtant ce type de dispositif fait actuellement l'objet d'un certain nombre de critiques. La Cour des Comptes a pointé il y a deux ans le coût et les dispositions excessivement favorables dont bénéficient nombre de clubs à travers ces conventions⁶. Jugée problématique et inéquitable en matière de gestion de l'argent public, la propriété publique des stades semble de plus, aux yeux de beaucoup, inefficace. Le bilan établi en vue de la préparation de l'Euro 2016⁷ note la vétusté des stades français, leur faible capacité et leur caractère strictement monofonctionnel (organisation des seules rencontres sportives, pas de possibilité pour leurs usagers d'avoir accès à d'autres prestations du type restauration, galerie commerciale, salle de réunion, etc.).

Pour remédier à cela, c'est la diversification des types de propriété qui est encouragée, tout comme les différentes formes d'association entre financement public et privé, par le biais notamment des partenariats public-privé. Les initiatives présentes les plus ambitieuses témoignent de cette transformation. Le nouveau stade de l'Olympique Lyonnais, qui doit être édifié sur le territoire de la commune de Décines, à l'est de Lyon, est un projet monté et financé sous les auspices du club lui-même (même si la communauté d'agglomération de Lyon est partie prenante de l'aménagement du site). La communauté d'agglomération de Lille a quant à elle recouru au partenariat public-privé pour financer la construction du nouveau stade du LOSC (Lille Olympique Sporting Club).

Le récent rapport rédigé pour l'échelle nationale dans le cadre de Terra Nova, estime qu'il faut reconnaître cette évolution et permettre des transferts encadrés de propriété de la collectivité au club, soit à travers le rachat pur et simple du stade, soit à travers une cession en échange d'une entrée dans le capital du club. Les arguments de justice et d'efficacité militent tous deux pour une meilleure répartition des rôles. Qu'on le veuille ou non, le football professionnel s'inscrit dans la sphère de la culture de masse marchande et les clubs sont devenus des entreprises de spectacle. Il serait logique que ces entreprises, qui sont dotées de moyens considérables, gèrent elles-mêmes des infrastructures que déjà elles monopolisent, en faisant supporter tous les coûts d'entretien à la collectivité. Les municipalités déchargées de ce fardeau auraient alors davantage de latitude pour

⁵ Les deux moutures de cette convention sont présentées dans les comptes rendus du 25 juin 2010 et du 25 juin 2011 du conseil municipal d'Avignon.

⁶ « Les collectivités territoriales et les clubs sportifs professionnels », rapport public thématique de la Cour des Comptes, décembre 2009, p. 44-46. Accessible par le lien suivant : www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPT/RPT-Clubs-sportifs.pdf

⁷ « Grands stades – Rapport de la Commission Euro 2016 », Paris, La Documentation française, novembre 2008.

se consacrer à leur véritable mission : le financement de la pratique et du sport amateur, qui sont les bases d'une réelle démocratisation de la vie sportive⁸.

L'analyse est sans nul doute pertinente mais elle ne vaut pas à toutes les échelles, et *a fortiori* pour le Parc des Sports d'Avignon. Un tel transfert de propriété n'est en effet envisageable qu'en direction des plus grands clubs, qui fonctionnent comme des entreprises de spectacle à part entière et dont la vie ne se déroule pas seulement à une échelle locale mais aussi nationale et internationale. Or, ce type de club, et les stades afférents, ne représentent qu'une situation possible, celle des formations de Ligue 1 et des « grands stades », ceux qui ont par exemple vocation à accueillir l'Euro 2016. Le stade d'Avignon s'inscrit manifestement dans une tout autre configuration, celle des stades de villes moyennes, stades dont il est nécessaire de maintenir le caractère public.

⇒ Si le Parc des Sports abrite désormais un club professionnel, celui-ci n'a vraisemblablement ni les moyens, ni la volonté de devenir du propriétaire du stade. De surcroît la configuration sportive avignonnaise se caractérise par une relative diversité, aussi bien en matière de forme associative, que de sports pratiqués. Les formes de la vie sportive sont beaucoup moins scindées qu'elles ne le sont dans les plus grandes métropoles. Dans ce contexte, la propriété publique d'un stade, défini comme l'élément d'une politique sportive d'ensemble, est à préserver. Cela n'exclue toutefois pas, bien au contraire, l'innovation.

LE STADE DE L'AVENIR, UN LIEU PLURIFONCTIONNEL

Faire du Parc des Sports d'Avignon un lieu innovant suppose de prendre en compte les changements qui concernent les stades en général, tout comme les expériences qui ont pu ou qui peuvent être menées à l'échelle des villes moyennes. Un regard rapide porté sur ces expériences permet de dégager deux constats essentiels.

- **La mise en avant de la plurifonctionnalité.** Les stades construits ou rénovés à partir des années 1960 ont été conçus comme des lieux unifonctionnels, c'est-à-dire comme des lieux abritant uniquement l'activité sportive, et en général un seul type d'activité (le football par exemple). Depuis les années 1990, on insiste au contraire sur la nécessaire plurifonctionnalité des infrastructures. Il s'agit de diversifier les types de spectacle qu'elles peuvent accueillir (les matchs ou les rencontres, mais aussi les concerts ou les manifestations de masse). Il s'agit aussi de développer les équipements connexes (commerciaux, récréatifs, hôteliers, etc.). Cette plurifonctionnalité apparaît comme la condition pour faire des stades des lieux rentables mais aussi de véritables lieux de sociabilité.
- **L'insertion dans des projets plus vastes d'aménagement urbain.** La plurifonctionnalité est liée à une autre caractéristique des projets actuels : leur insertion dans des projets globaux d'aménagement. Le stade, et ses équipements connexes, sont envisagés comme un moyen d'organiser la ville, de susciter une nouvelle dynamique ou d'intégrer un quartier délaissé. Cela a été le cas pour le stade de France avec la banlieue nord de Paris ; le futur stade de l'Olympique Lyonnais est pour sa part aussi perçu comme un moyen de revitaliser le nord-est de l'agglomération lyonnaise. Cette dimension ne vaut pas seulement pour les plus grands équipements. Sans que l'on se prononce sur les contestations dont il a fait l'objet, le stade des Alpes, voulu par la communauté d'agglomération de Grenoble, s'est inséré lui aussi dans une réflexion urbanistique d'ensemble.

⁸ « Changer ou disparaître : quel avenir pour le football français ? », Terra Nova, février 2011. Accessible par le lien suivant : www.tnova.fr.

- ⇒ Aujourd'hui les stades sont de plus en plus conçus comme des lieux plurifonctionnels, mais aussi des éléments qui tout à la fois reflètent et participent aux transformations d'une ville. Les expériences en ce domaine restent cependant très diverses et elles sont peu mutualisées. Innover à Avignon nécessiterait de faire le point sur ces expériences, d'opérer éventuellement une mise en réseau entre agglomérations de taille comparable, afin de définir les « bonnes pratiques » et les critères permettant à un équipement sportif de s'insérer au mieux dans son environnement.

FAIRE DU PARC DES SPORTS UN POLE POUR AVIGNON

Trois chantiers semblent prioritaires si l'on veut faire sortir le Parc des Sports de son statut de « non-lieu » et en faire à l'inverse un élément qui mette en mouvement l'agglomération.

- **Repenser les relations entre la municipalité d'Avignon, l'ACAA et le milieu associatif avignonnais.**

Si la privatisation du Parc des Sports n'est pas envisageable, son statut, en tant qu'équipement public au service de l'ensemble de l'agglomération avignonnaise, doit sans nul doute être repensé et clarifié. La question de la pérennité du « mariage » Arles-Avignon, incarné par l'ACAA, doit être posée sans tabous et gagnerait à faire l'objet d'un débat rassemblant les dirigeants du club, les représentants des deux villes et de la communauté du « Grand Avignon », ainsi que les supporters et les acteurs de la vie sportive avignonnaise, des plus gros clubs aux associations de quartier.

- **Intégrer le Parc des Sports dans une réflexion globale sur l'aménagement d'Avignon.**

Le Parc des Sports ne doit pas être pensé comme un handicap mais au contraire comme une chance dans la perspective d'un aménagement plus équilibré d'Avignon et d'une réelle intégration de toute une partie de l'extra-muros. Il dispose à cet effet d'un certain nombre d'atouts, liés en particulier à une situation de carrefour des flux, des activités et du peuplement, situation qui, jusqu'à aujourd'hui, est demeurée sous-exploitée. Le Parc des Sports a toutes les chances ainsi de se trouver sur le parcours du futur TCSP (Transports en commun en site propre). Pourquoi ne pas utiliser son parking, en l'état sous-utilisé, pour servir de parking de délestage au TCSP ? Il s'agirait de faire en sorte que le stade devienne un lieu autour duquel s'organisent des flux diversifiés, et qui puisse constituer un nouveau centre de l'espace urbain. Il pourrait aussi s'avérer bénéfique, à l'exemple de ce qui se pratique du côté des stades britanniques, de développer aux abords immédiats du Parc des Sports nouvelles boutiques et activités de loisirs, y compris en dehors du temps des matchs.

- **Faire du Parc des Sports un véritable espace public**

Voir dans le Parc des Sports un nouveau pôle et un élément de centralité implique de faire preuve d'inventivité en matière d'utilisation. La convention actuellement signée entre la municipalité d'Avignon et l'ACAA prévoit pour l'instant, que hors du forfait des 30 rencontres accordés au club, la Ville se réserve l'usage du Parc des Sports pour l'organisation d'autres manifestations dans la limite de 7 dates exceptionnelles. Deux questions se posent.

- Faut-il en rester à cette barre des 7 dates ou faut-il l'élargir et densifier le calendrier du stade, en tenant compte des contraintes logistiques et de celles liées au maintien en bon état des terrains ?
- Quelles sont les types de manifestations qui doivent être privilégiées ?

On pense bien sûr spontanément aux concerts mais à l'échelle régionale la concurrence est rude (Lyon, Marseille, Nîmes) pour attirer les artistes les plus prestigieux. Plutôt que de réserver alors le Parc des Sports à des artistes reconnus mais secondaires, il faudrait miser sur l'originalité et sur l'organisation d'événements ou de rencontres susceptibles d'attirer, et le public des quartiers environnants et un public plus large, ainsi en matière de musique urbaine. Les concerts

ne constituent cependant qu'une forme possible d'usage du stade. La direction du festival « In » pourrait proposer, en accord avec la municipalité, ce lieu à des artistes ou à des compagnies. Il pourrait devenir aussi un espace de rencontre beaucoup plus large, accueillant par exemple un forum de l'emploi, une fête des écoles publiques (cela se fait au stade vélodrome de Marseille), une grande opération « vide-grenier », aussi bien que des activités (escalade et autres) liées au sport « outdoor » (de plein air). Plus généralement, il serait souhaitable de lancer un grand appel aux imaginations, en communiquant sur les prix de locations du stade et en recevant tous les porteurs de projet auxquels nous n'aurions pas pensé, pour faire ainsi confiance à la créativité citoyenne et commerciale de notre territoire.

- ⇒ L'articulation d'événements liés d'une part à la culture de masse sous ses différents aspects, de l'autre à la vie civique et associative permettrait de renforcer l'attractivité du stade et d'en faire en même temps un lieu contribuant à renforcer, et le lien social, et la cohésion urbaine. Le Parc des Sports n'est pas condamné à demeurer un non-lieu. En mixant les fonctions et les activités, il peut au contraire devenir un nouveau pôle pour Avignon et un élément de son espace public.